



## 55 000 emplois saisonniers en juillet en Languedoc-Roussillon

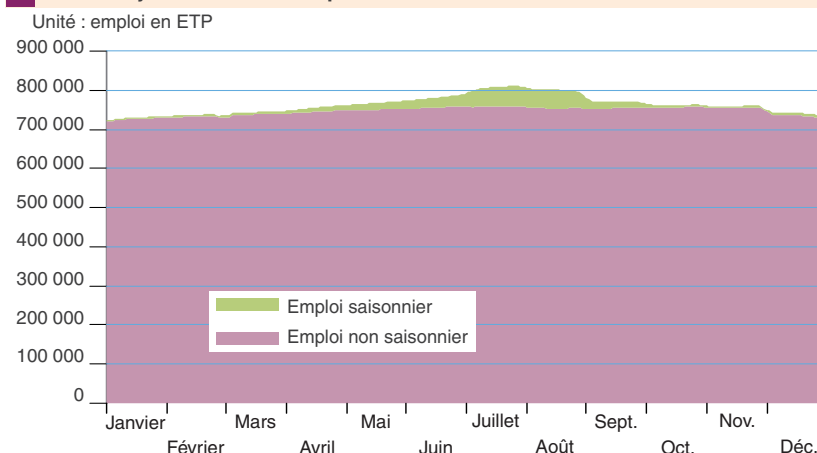
En 2011, les entreprises régionales ont recruté leur main d'œuvre saisonnière soit par contrats hors intérim, à hauteur de 16 500 équivalents temps plein, soit par des missions d'intérim, pour 2 600 équivalents temps plein. Ces emplois sont indispensables à certains secteurs économiques dont l'intensité de l'activité varie au cours de l'année, notamment le tourisme, l'agriculture et le commerce. Dans la région, les pics d'activité se concentrent surtout de mai à octobre. Seule l'agriculture a une saisonnalité différente des autres secteurs et variable selon les zones géographiques en raison de la diversité des cultures. En 2011, 136 000 personnes ont eu au moins un contrat saisonnier. Une partie d'entre elles travaille en tant que saisonnier qu'une courte période de l'année. Ces contrats sont alors des compléments de revenus ou des « jobs » d'été pour les jeunes. Pour d'autres, le travail saisonnier, continu ou morcelé, est d'une durée plus importante. La qualité de leur emploi constitue des enjeux pour les acteurs publics locaux.

Sylvie Gomez (Insee), Olivier Debeuf (Direccte), Grégory Cabusat (Pôle emploi)

En Languedoc-Roussillon comme dans de nombreux territoires, l'intensité de l'activité économique n'est pas constante au cours de l'année. Certaines activités sont liées au rythme des saisons. C'est le cas de l'agriculture et du tourisme, dépendant du climat. Mais les variations d'activité peuvent aussi reposer sur des comportements traditionnels de consommation, par exemple durant les périodes de fête (chocolats, foie gras, huîtres...) ou sur des modes de vie, pour remplacer les actifs durant les périodes de congés, comme en période estivale ou en fin d'année. Dans cette étude, la saisonnalité des emplois pour une activité, correspond à tout accroissement temporaire, significatif et récurrent de l'emploi par rapport à un niveau de référence (*méthodologie*).

Pour répondre aux augmentations de l'activité économique et aux remplacements de salariés, deux formes

### 1 Variation journalière de l'emploi salarié en 2011



Source : Insee, DADS 2011 fichier postes au lieu de travail

d'emploi s'offrent essentiellement aux entreprises : les contrats à durée déterminée (CDD) et les missions d'intérim. En Languedoc-Roussillon, les entreprises ont eu recours à 165 000

contrats hors intérim, dont 80 % en CDD et à près de 90 000 missions d'intérim en 2011, soit 255 000 contrats dits « saisonniers ».

## De nombreuses personnes concernées par l'emploi saisonnier, un faible poids dans l'économie régionale

En 2011, l'emploi saisonnier en Languedoc-Roussillon représente 16 500 emplois en équivalent temps plein (ETP) en moyenne mensuelle sur l'année pour les contrats hors intérim et 2 600 pour l'intérim, soit 2,5 % des 765 000 emplois ETP salariés régionaux (*figure 1*). Son poids atteint près de 6,7 % durant le mois de juillet, soit 48 500 emplois (ETP) hors intérim et 6 500 ETP intérimaires. Ce sont, pour les contrats hors intérim, 136 000 personnes qui ont occupé un emploi saisonnier dans l'année.

### Des missions intérim notamment pour la construction

Le recours à l'emploi saisonnier par les entreprises ne passe pas par la même forme d'emploi selon leur secteur d'activité. Les missions intérimaires saisonnières sont principalement utilisées dans les secteurs de la construction, avec près de 1 000 emplois (ETP) dans la région, du commerce de gros et centrale d'achat (200 ETP) et de la gestion des déchets (170 ETP). Ces secteurs ont peu recours aux autres contrats. Le secteur de la construction de routes et autoroutes connaît un afflux d'intérimaires important en mai, juin, juillet, avec un pic de 660 missions quotidiennes fin juillet. Les conditions climatiques mais aussi les remplacements en période de congés peuvent être à l'origine de cette saisonnalité. La collecte des déchets non dangereux connaît également une forte saisonnalité de mai à septembre, avec des effectifs quotidiens moyens de près de 400 emplois, probablement en raison de l'afflux touristique durant la période estivale.

### Recours important aux contrats saisonniers dans l'hébergement et la restauration

Le recours à l'emploi saisonnier autre qu'intérimaire est le plus important dans les secteurs de l'hébergement-restauration et de l'agriculture où un emploi sur cinq y est saisonnier (*figure 2*). Dans une moindre mesure,

### Les projets de recrutement à caractère saisonnier - Pôle emploi Languedoc-Roussillon -

En Languedoc-Roussillon, les projets de recrutement à caractère saisonnier, mesurés par l'enquête besoins en main d'œuvre (BMO) de Pôle emploi, sont regroupés principalement dans, l'hôtellerie-restauration, l'agriculture, l'industrie agroalimentaire, le commerce, les autres activités de services (arts et spectacles, associations, services personnels...) les services scientifiques, techniques, administratifs et de soutien.

Les métiers recherchés sont très concentrés sur certains profils. Plus des trois quarts des projets de l'hôtellerie-restauration concerne les métiers de serveurs, d'aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine, d'employés de l'hôtellerie, ainsi que des postes de cuisiniers. Les métiers de viticulteurs (ouvriers viticoles, tailleurs de vigne, vendangeurs) arboriculteurs et de cueilleurs regroupent à eux seuls 56 % des projets de recrutement saisonnier de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire. Dans le commerce, quatre métiers rassemblent plus de 70 % des projets de recrutement saisonnier : employés de libre service, caissiers, emballage et manutention, vendeurs en textile. Enfin, dans le secteur des activités de services les métiers les plus recherchés sont : professionnels de l'animation socioculturelle, artistes, sportifs et animateurs sportifs.

le secteur des arts, spectacles et activités créatives recourt pour 8 % à l'emploi saisonnier.

Avec l'attrait de la région (soleil, mer, arrièrepays...) durant les vacances scolaires, les activités liées au tourisme ont fortement recours à l'emploi saisonnier. C'est le cas des établissements d'hôtellerie de plein air (campings), dont 40 % de l'emploi est saisonnier, soit 1 200 ETP. La restauration traditionnelle en emploi 3 500, soit un quart de ses emplois. D'autres activités liées au tourisme, avec un volume d'emploi plus faible, ont un taux de recours à l'emploi saisonnier important : tel est le cas des activités des parcs d'attractions et des parcs à thème (44 %), de la location d'articles de loisir et de sport (28 %). Dans le secteur des transports, la présence d'emplois saisonniers est notable dans l'activité des remontées mécaniques (33 %).

Dans l'agriculture, mais aussi dans les industries agro-alimentaires, l'intensité de l'activité suit le rythme des saisons. La culture de fruits à pépins et à noyau recourt fortement à l'emploi saisonnier, pour 44 % de ses emplois. Dans la viticulture, 14 % des emplois salariés (ETP) sont saisonniers. Dans l'industrie agro-alimentaire, ils représentent 27 % des emplois de l'activité de transformation et conservation de fruits.

De plus, d'autres activités présentent une saisonnalité de leurs emplois liée au cycle de l'activité, qu'il soit réglementaire (comptabilité...), administratif (calendrier des examens pour l'enseignement...) ou lié aux modes de

vie (périodes de soldes, fêtes pour le commerce...).

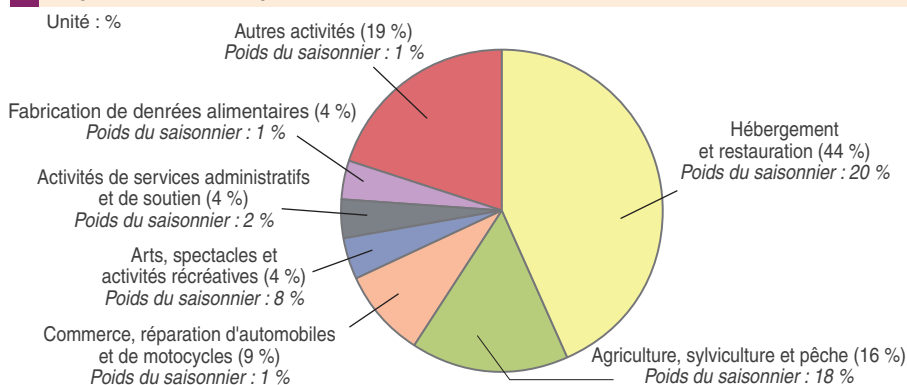
Par ailleurs, la saisonnalité de l'emploi peut s'expliquer également par les remplacements pour les congés durant l'été, l'activité devant se maintenir voire s'accroître en raison de la présence de touristes ; c'est le cas des banques et des assurances par exemple.

### Contrats saisonniers : 60 % d'employés

Les contrats saisonniers proposés sont principalement des postes d'employés ou d'ouvriers : 9 contrats sur 10 contre 7 sur 10 pour les contrats non saisonniers. Pour les ouvriers, il s'agit essentiellement d'ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière (38 %), de cuisiniers (17 %) ou d'agents d'entretien (9 %). Pour les employés, la moitié sont dans la restauration comme serveurs non qualifiés (22 %) ou qualifiés (10 %) ou comme des employés polyvalents (16 %).

On trouve également des contrats saisonniers sur des postes de cadres ou de professions intermédiaires. Ils représentent 14 % des contrats saisonniers. Parmi les professions intermédiaires saisonnières, les animateurs socioculturels et de loisirs (29 %), les moniteurs et éducateurs sportifs (12 %) et les infirmiers (10 %) sont les professions les plus fréquentes. Les contrats saisonniers de cadres sont principalement sur des postes d'internes en médecine, odontologie et pharmacie (19 %), des artistes professionnels de la musique et du chant (18 %).

## 2 Emplois saisonniers par secteur d'activité en 2011



Note de lecture : 44 % des emplois saisonniers (ETP) de la région sont dans le secteur « Hébergement et restauration ». Par ailleurs, dans ce secteur, 20 % des emplois (ETP) sont saisonniers.

Source : Insee, DADS 2011 fichier postes au lieu de travail

### L'activité saisonnière concentrée dans le temps

En Languedoc-Roussillon, les activités saisonnières se concentrent de mai à octobre avec un pic d'activité en juillet et août (*figure 3*). Les trois secteurs d'activité embauchant le plus de saisonniers sont l'hébergement-restauration, l'agriculture et le commerce, activités soit très dépendantes des saisons et du climat, soit soumises au calendrier des vacances scolaires. Dans la région, 44 % des effectifs saisonniers, 7 300 emplois en équivalent temps plein, relèvent de l'hébergement et la restauration. Le pic de saisonna-

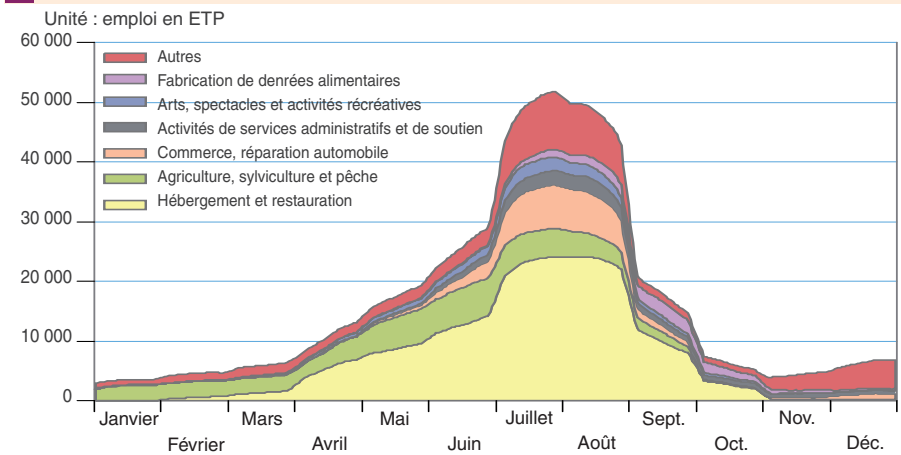
lité est en juillet et août. L'agriculture emploie 16 % des effectifs saisonniers régionaux (2 700 ETP) et le commerce, 9 % (1 500 ETP) (figure 2).

Ainsi, la saisonnalité régionale reflète principalement les saisonnalités de ces secteurs. Les premiers et derniers mois de l'année constituent une période creuse pour les saisonniers. Seuls l'agriculture et le commerce connaissent des saisons autres qu'estivales : l'agriculture en raison de la taille de la vigne en début d'année, près d'un tiers des emplois y sont saisonniers, et le commerce probablement en raison d'un accroissement d'activité au moment des soldes de début d'année et des fêtes de fin d'année, L'industrie agro-alimentaire a une saisonnalité décalée, commençant en juillet et s'étalant jusqu'en fin d'année. Ce décalage est essentiellement lié à la saisonnalité des récoltes (transformation de fruits ou industrie des boissons), ou au mode de consommation (chocolaterie, confiserie, biscuiterie). Dans l'activité « fabrication et conservation de fruits », plus de la moitié des emplois d'août à octobre sont saisonniers. La vinification emploie 48 % de saisonniers en septembre.

### L'impact des saisons sur l'emploi différent selon les territoires

Les emplois saisonniers, sont concentrés sur quelques activités, mais sont également attachés à certains territoires. Dans les zones d'emploi de Céret, d'Agde, de Prades et de Narbonne, le poids de l'emploi saisonnier dans l'emploi total est le plus important en moyenne annuelle (figure 4). Dans les zones de Céret et d'Agde c'est jusqu'à un emploi sur cinq qui est saisonnier en période estivale. Dans ces deux zones d'emploi ainsi que dans celle de Narbonne, l'hébergement-restaura-

### 3 Variation journalière de l'emploi saisonnier en 2011



Source : Insee, DADS 2011 fichier postes au lieu de travail

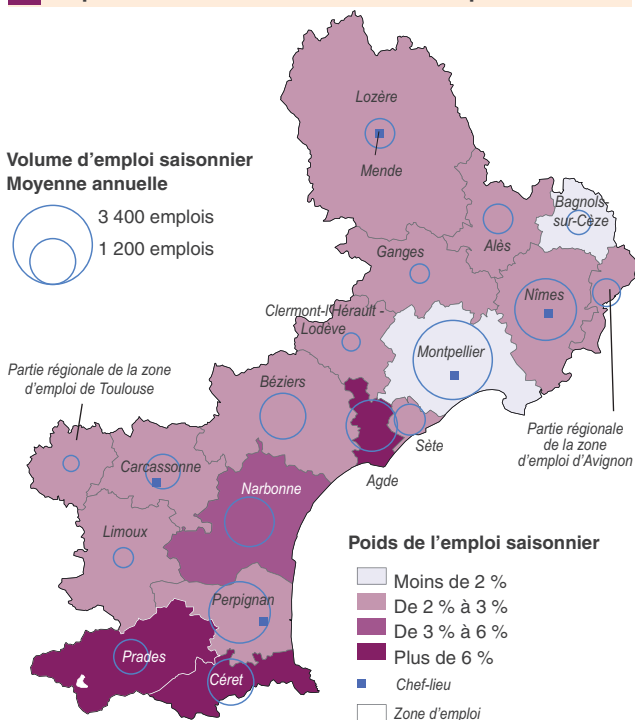
tion est un secteur d'activités fortement présent. A contrario, l'emploi saisonnier de la zone d'emploi de Prades provient plutôt du secteur agricole. En raison d'une économie plus diversifiée, les emplois dans les trois grandes zones d'emploi de la région, Montpellier, Nîmes, Perpignan, sont moins souvent saisonniers, même si ces zones regroupent le volume le plus important de ces emplois.

Une majorité des contrats saisonniers est signée par des jeunes de moins de 25 ans (44 %), principalement pour la période estivale, juillet et août. Ces personnes ayant eu peu de contrats le reste de l'année, il s'agit probablement en grande partie d'étudiants qui recherchent un travail d'été, dans les secteurs du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration (figure 5). A contrario, les saisonniers agricoles enchaînent les contrats et leur période d'activité est la plus longue. Pour d'autres, l'activité saisonnière vient compléter une activité principale. Ces saisonniers de « complément » effectuent des contrats très courts lors des périodes de vacances, dans l'administration ou les services à la personne principalement, activités identiques à celle exercée le reste de l'année. Enfin, les « grands » saisonniers réalisent des contrats plus longs que les jeunes, dans des secteurs comme le commerce et l'industrie. Ils effectuent en moyenne plus d'heures par jour et

### Quatre profils de saisonniers, dominés par les jeunes travaillant l'été

Face à ces besoins de main d'œuvre saisonnière, quatre profils de travailleurs saisonniers, c'est-à-dire ayant réalisé au moins un contrat saisonnier dans l'année, se distinguent : les jeunes de moins de 25 ans, probablement étudiants, les saisonniers agricoles, les saisonniers de complément, et enfin les « grands » saisonniers.

### 4 Emploi saisonnier dans les zones d'emploi en 2011



Source : Insee, DADS 2011 fichier postes au lieu de travail - © Ign 2014

### Améliorer la qualité de l'emploi et le recrutement

Directe du Languedoc-Roussillon - Pôle emploi Languedoc-Roussillon

**Pour la Direccte**, améliorer la qualité de l'emploi saisonnier est une priorité : elle finance avec des partenaires (collectivités locales...) quatre maisons du travail saisonnier (MTS) à Agde, Aigues-Mortes, Béziers-Narbonne et Perpignan. Ces MTS permettent aux saisonniers et aux employeurs d'y trouver conseils et renseignements, sur les offres d'emploi, le droit du travail, la santé et l'hébergement... L'Etat soutient les groupements d'employeurs qui pérennisent les emplois saisonniers en agriculture et en hôtellerie de plein air. Ils permettent de qualifier et de fidéliser les salariés, en jouant sur les complémentarités d'activités et ou l'allongement de la saison, comme le montre le projet porté par AGEFOS qui propose de lancer le CDI emploi/formation dans l'hôtellerie de plein air.

**Pour Pôle emploi**, le recrutement suit un calendrier serré. Les besoins de recrutement se concentrent sur des durées très courtes et portent sur un nombre de postes élevé. Ainsi, 10 000 offres d'emploi liées à la saison touristique sont déposées entre les mois de février et août. Pour l'agriculture, 4 200 offres entre février et octobre.

Pôle emploi organise ses interventions en 3 temps :  
 - Préparation de la saison par le recueil des besoins prévisionnels des entreprises et mise en place d'actions préparatoires pour les demandeurs d'emploi ;  
 - Réalisation d'opérations spécifiques destinées à mettre en relation employeurs et candidats (forums, salons du recrutement...), le plus souvent avec les collectivités locales ;  
 - Suivi des recrutements et ajustement aux besoins par des recrutements complémentaires.

En 2014, près de 40 forums et salons ont été organisés sur l'ensemble du territoire régional. Ils ont permis de proposer plus de 15 000 offres d'emploi dont une majorité pour les saisonniers.

**Cette étude, issue d'une collaboration entre l'Insee, Pôle emploi et la Direccte, permet de mieux connaître l'emploi saisonnier.**



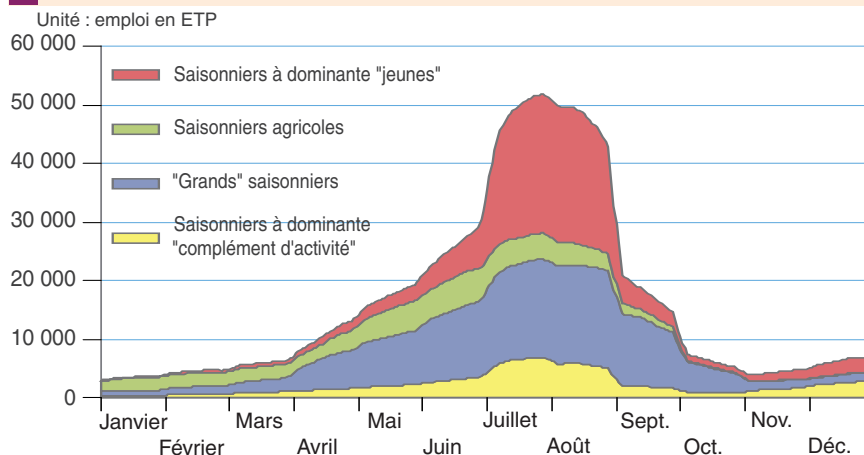
ont une amplitude de contrats saisonniers plus grande dans l'année.

L'activité saisonnière de la région permet à 136 000 personnes d'avoir un emploi temporaire. Pourtant peu d'entre elles enchaînent les contrats dans la région, probablement en raison d'une saisonnalité très concentrée dans le temps et l'espace. Seuls 6 000 individus cumulent au moins un demi-équivalent temps plein avec une activité à 75 % saisonnière. Ils sont 2 000 dans la restauration, 1 800 dans la « culture et production animale, chasse et services annexes » et 1 200 dans l'hôtellerie.

### Les obstacles à la qualité de l'emploi des saisonniers

Occuper un emploi saisonnier peut relever de plusieurs profils de parcours professionnels. Une partie des saisonniers désire occuper un emploi ponctuel. C'est le cas pour le profil des saisonniers à dominante « jeunes », en grande partie étudiants. L'offre d'emploi proposée par les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce, durant l'été, correspondant au pic d'activité lié à la présence des touristes, répond à cette demande. La qualité de ces emplois de moindre qualification sur courte période mériterait sans

### 5 Variation journalière de l'emploi saisonnier par type de profils saisonniers



Source : Insee, DADS 2011 fichier postes et salariés au lieu de travail

doute d'être précisée. Par exemple, l'exigence du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) pour les emplois d'animateurs montre qu'un niveau de compétence reconnu peut être attaché à ces emplois occasionnels.

Pour les saisonniers à dominante « complément d'activité », la question de qualité de l'emploi saisonnier renvoie à la qualité de l'emploi dans certaines activités, puisque ces personnes exercent à l'année la même activité dans les mêmes conditions en tant que non saisonniers. Ce

sujet n'est pas abordé dans cette étude.

Enfin, la question de la qualité de l'emploi saisonnier est d'autant plus cruciale pour les « grands » saisonniers et les saisonniers agricoles que ces salariés réalisent le plus d'heures en tant que saisonniers, sur des périodes plus grandes. La segmentation de leur temps de travail pose des questions de sécurisation des parcours professionnels (droits rechargeables, formation tout au long de la vie), de sécurité de l'emploi et des conditions de travail. ■

### Méthodologie

#### La mesure de l'emploi saisonnier

Il n'existe pas de contrat dit « saisonnier » dans le code du travail. Ainsi, pour repérer l'emploi saisonnier, l'Insee a développé une méthode repérant les activités saisonnières grâce au suivi de l'emploi quotidien sur deux ans par zone géographique et secteur d'activité.

Pour une zone géographique, une "saison" est alors définie par un secteur d'activité, ses dates de début et de fin. Chaque activité est étudiée au regard de sa série annuelle d'emploi journalier. Elle est qualifiée de saisonnière si le niveau maximal de son emploi au cours de l'année est supérieur au niveau de référence de son emploi (premier quartile de sa série annuelle d'emploi augmenté de 5 %). Cette condition devant être vérifiée sur deux années pour assurer la récurrence des saisons.

En outre, sont retenues comme activités saisonnières, celles dont les effectifs salariés dépassent 150 personnes sur le territoire considéré, afin de ne pas prendre en compte des activités "marginales".

Le nombre d'emplois saisonniers pour une saison correspond à l'ensemble des contrats dont la date de début et la date de fin sont incluses dans les bornes de la saison étudiée.

Deux informations quantitatives différentes sont mesurées pour une saison :

- la hauteur du pic de la saison, correspondant au nombre maximal d'emplois offerts ;
- le nombre de salariés concernés par la saison, autrement dit ayant eu un contrat à durée limitée dans la saison.

### Sources et champ de l'étude

Champ : Ensemble des emplois salariés.

Deux sources ont été mobilisées : Les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) de 2010 et 2011 ont permis pour les contrats autres qu'intérim de mesurer un nombre de contrats et de salariés concernés pour chaque « saison ».

L'information complémentaire concernant les contrats intérimaires est issue des fichiers mensuels sur les contrats en intérim de Pôle emploi de la DARES, qui permettent de définir les activités saisonnières dans lesquelles les intérimaires effectuent leurs missions.

La méthode de mesure de l'emploi saisonnier est identique pour les DADS et pour les séries quotidiennes de missions d'intérim par secteur d'activité.

La zone géographique est la zone d'emploi pour les DADS et la région pour les contrats intérimaires.

Insee Languedoc-Roussillon

274, allée Henri II  
de Montmorency  
34964 Montpellier Cedex 2

Directeur de la publication :  
Francis Vennat

Rédaction en chef :  
Magalie Dinaucourt

ISSN 2416-9625  
© insee 2014

### Pour en savoir plus

- « L'emploi salarié dans le secteur agricole : le poids croissant des contrats saisonniers », Insee Première n°1368, septembre 2011
- « En Languedoc-Roussillon, l'emploi touristique varie du simple au double au cours de l'année », Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse n°12, décembre 2012
- « En Languedoc-Roussillon, un saisonnier de l'hôtellerie-restauration sur cinq s'inscrit au chômage après l'été », Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse n°11, décembre 2008
- « Définition et mesure de la qualité de l'emploi : une illustration au prisme des comparaisons européennes », Economie et Statistique n°454, mars 2013



Insee  
Mesurer pour comprendre